

Séance du 10 Juin 2013

Le dix juin deux mille treize, vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 31 mai 2013

Date d'affichage : 18 juin 2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Mme PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien, LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etait excusée : Mme LEVALLOIS Mireille (procuration Mme LEDOUX).

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Détermination du nombre et répartition des délégués communautaires en 2014 (visa 01/07/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le nouvel article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine les conditions de calcul du nombre et la répartition des délégués communautaires qui siégeront après le renouvellement général des conseils municipaux en 2014. M. le Préfet de la Manche ayant précisé que toutes les communautés du département et leurs communes membres doivent définir cette répartition avant le 30 juin 2013, délai de rigueur.

Le nombre de sièges à répartir est de 22 auquel se rajoute 1 de plus car une commune ne dispose pas de siège à l'issue de la répartition à la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne, soit un total de 23 sièges. Il est possible d'augmenter ce nombre de 25 %, ce qui porte le nombre maximal de sièges qui peut être réparti à l'amiable à 28, dans le respect des principes suivants :

- Minimum 1 délégué par commune ;
- Le nombre de délégués tient compte de la population de la commune ;
- Aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

Dans sa séance du 23 avril, le conseil communautaire a décidé d'arrêter les 5 propositions suivantes :

	Municipale 2013	Sièges 2013	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3	Proposition 4	Proposition 5
Canisy	1 028	4	4	4	3	4	3
Quibou	918	3	3	3	3	3	3
St-Samson	901	3	3	3	3	3	3
St-Ebremond	768	3	3	2	3	3	3
St-Romphaire	744	3	3	2	2	2	3
Dangy	651	3	2	2	2	2	2
Carantilly	609	3	2	2	2	2	2
St-Martin	543	3	2	2	2	2	2
La Mancellière	487	2	2	2	2	2	2
Soulles	468	2	2	2	2	2	2
Gourfaleur	452	2	1	2	2	2	2
Le Mesnil Herman	148	2	1	2	2	1	1
	7 717	33	28	28	28	28	28

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- Proposition n°1 : 0 voix ;
- Proposition n°2 : 0 voix ;
- Proposition n°3 : 7 voix ;
- Proposition n°4 : 6 voix ;
- Proposition n°5 : 17 voix.

Le conseil communautaire a validé par 17 voix la proposition amiable n°5 de répartition des 28 sièges.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix pour et 1 contre, valide le choix de la communauté de communes, à savoir la proposition n°5.

II. Indemnité de gardiennage de l'église année 2013 (visa 01/07/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, Mme le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour l'année 2013, il n'y a pas de revalorisation de prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'accorder à M. et Mme LE MOULEC la somme de 474.22 € (tout comme l'année dernière), pour le gardiennage de l'église en 2013.

III. Indemnités kilométriques des agents 1^{er} semestre 2013

Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (visa 01/07/2013)

Mme HENRY expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT utilise son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 71.30 €, au titre de ses déplacements de décembre 2012 à mai 2013 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (222.8 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

Indemnités kilométriques Adjoint Technique 2^{ème} classe (visa 01/07/2013)

Mme HENRY expose au Conseil Municipal que M. PICOT a utilisé son véhicule personnel pour se rendre en formation en janvier dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. PICOT Maxime, adjoint technique 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 60.80 €, au titre de ses déplacements pour formation en janvier 2013 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (190 Km * 0.32 € selon le barème en vigueur).

Indemnités kilométriques Adjoint Administratif 2^{ème} classe (visa 01/07/2013)

Mme HENRY expose au Conseil Municipal que Mme DESLANDES a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à des réunions.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme DESLANDES Aurélie, adjoint administratif 2^{ème} classe, une indemnité kilométrique de 31.50 €, pour le 1^{er} semestre 2013 au titre de ses déplacements à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (90 Km * 0.35 € selon le barème en vigueur).

IV. Fenêtres Groupe Scolaire (visa 01/07/2013)

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le changement de 4 fenêtres aluminium du Groupe Scolaire. Quatre entreprises ont été contactées et une seule a répondu.

La commission « Achats » s'est réunie et propose donc de retenir l'entreprise SARL LECARDONNEL pour un montant TTC de 9 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SARL LECARDONNEL de Carantilly, pour un montant TTC de 9 000 €.

V. Fenêtres logement 7 Les Ecoles (visa 01/07/2013)

M. BOURGE, adjoint, expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le changement de 4 fenêtres PVC blanc dans le logement communal sis 7 Les Ecoles. Cinq entreprises ont été contactées et trois ont répondu :

- LERABLE Arnaud : 4 291.30 € TTC ;
- OZEN Entreprise : 3 426.14 € TTC ;
- HERVIO Yohann : 2 958.55 € TTC.

La commission « Achats » s'est réunie et propose de retenir l'entreprise HERVIO Yohann, mieux disante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise HERVIO Yohann de Cerisy-la-Salle, pour un montant TTC de 2 958.55 €.

VI. Reliure des registres d'Etat-Civil (visa 01/07/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit réaliser cette année, la reliure définitive des registres d'Etat-Civil de 2003 à 2012, ainsi que la table décennale correspondant.

Une consultation a été lancée : quatre prestataires ont été contactés et deux ont répondu : Mme FEVRIER (140.09 € HT) et Mme METRAL (135 € HT).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Mme FEVRIER Corinne d'Avranches pour un montant HT de 140.09 €

VII. Remboursement Groupama budget annexe « Le Bois Hébert » (visa 01/07/2013)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une borne à incendie avait été endommagée en octobre 2009, par une entreprise intervenant dans le lotissement communal « Le Bois Hébert ».

Suite à expertise, l'assurance Groupama avait procédé à un remboursement de 2 508.20 € en janvier 2010. La franchise de 123.00 € n'était toujours pas recouvrée, suite à un problème avec l'assurance adverse.

Mme le Maire précise qu'un chèque de 123.00 € est parvenu à la mairie en mai dernier, correspondant à cette franchise non récupérée.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte ce remboursement de 123 €, concernant le budget annexe « Le Bois Hébert ».

VIII. Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2012 (visa 01/07/2013)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit présenter, chaque année avant le 30 juin, le rapport de l'année précédente sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Mme le Maire présente donc ledit rapport et apporte les compléments d'information demandés et se retire des débats.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le rapport relatif à l'année 2012, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

IX. Point sur le lotissement Le Bois Hébert

Des problèmes dans la pose des bordures de voirie sont apparus. Ces dernières doivent permettre un accès handicapés, ce qui n'a pas été fait. Les travaux auraient dû être terminés le 11 mai dernier. M. SEHIER a donc déposé et reposé les bordures afin de les mettre en conformité par rapport aux directives d'accessibilité, ce qui a entraîné un surcoût. Mme le Maire fait remarquer que le suivi de chantier n'a pas été fait par M. TOSTAIN. En conséquence, elle a adressé un courrier au Directeur de TECAM. En réponse, ce dernier a assuré que la commune n'aura aucun surcoût à supporter.

X. Affaires diverses

- Remarque sur le budget Beaux Regards : M. LEMERRE signale de nouveau le problème d'intitulé de compte dans le budget Beaux Regards, « vente de terrains ». Cela ne correspond pas à la réalité, puisqu'aucun terrain n'a été vendu. Mme le Maire va prendre contact avec M. LASRI pour s'assurer de l'intitulé de l'article.

- Cimetière : Un courrier des Pompes Funèbres Girard est arrivé en mairie avec une facture de 125,42 € HT suite à un problème de fouille sur la concession de Mme LARQUEMIN. Mme le Maire donne lecture du courrier qu'elle se propose d'adresser à M. GIRARD pour refuser cette facture, la mairie n'étant pas en cause. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Réseau assainissement : suite à une buse bouchée, une facture de 287,04 € est arrivée en mairie. Il va être nécessaire de prévoir un entretien du réseau. L'employé communal ouvre actuellement chaque regard pour faire le diagnostic.

- Salle de sports : la JSC propose un tournoi ; la Mairie offrira une coupe comme chaque année. Aucun devis n'est à ce jour revenu en mairie concernant la toiture. En ce qui concerne le problème du « sol glissant », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poncer le sol pour enlever la peinture.

- Association Bol d'Air : elle propose une nouvelle activité : la zumba. Elle aura lieu une heure, un soir par semaine, à compter de septembre prochain, dans la salle de sports ou la salle des fêtes. Une séance d'essai aura lieu le 2 juillet 2013 de 19 à 21 heures. Le Conseil Municipal est invité gratuitement.

- Départ en retraite du Directeur de l'école : le Conseil Municipal est invité au « pot surprise » qui va être offert le 18 juin 2013 à 18H30 à Quibou à l'occasion du départ en retraite de M. COLLETTE, Directeur du RPI.

- Agence Postale Communale : un concours a été organisé par Aurélie DESLANDES et la maîtresse des CM1, avec la participation de tous les usagers qui ont bien voulu voter pour choisir la « plus belle des enveloppes » proposées par les élèves. Le gagnant sera récompensé. Mme le Maire propose l'achat d'un livre ; le Conseil Municipal approuve.

- Ramassage des ordures ménagères : M. BOURDON se plaint que le camion ne se range pas pour laisser passer les automobilistes. M. BOURGE, membre de la commission ordures ménagères de la communauté de communes, se propose de leur en parler. Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé qu'un habitant de Cametours met régulièrement ses poubelles sur Carantilly. M. CORON l'a contacté afin qu'il soit mis un terme à cette pratique.

- Réhabilitation de la gare : une réunion de la commission des travaux est prévue le vendredi 21 juin à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Malika LEDOUX
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX
Bernard PATIN	Mireille LEVALLOIS PP M. LEDOUX
Nadège PAISANT	Eugène LEMERRE
Erik DUFORT	Pierrette L'ORPHELIN
Henri LEROUXEL	Noël BOURDON
Michel PACARY	